

Cette parenté ne peut devenir manifeste que par la comparaison du vocabulaire, par celle surtout du système grammatical. Notre glossaire donnera en partie ces preuves : nous essaierons de les compléter par des indications sur les formes grammaticales de nos patois.

Deux remarques, l'une relative aux mots, l'autre à la grammaire, suffiront ici à expliquer notre pensée.

Nos patois donnent à leurs mots les terminaisons sonores des dialectes du midi. C'est en *a* et en *o* que leurs noms et leurs verbes se terminent ; ils évitent la terminaison en *e* muet caractéristique des dialectes du nord de la France.

En second lieu, la conjugaison y est toute provençale. Elle a, comme dans tous les dialectes de la langue d'oc, les désinences de la conjugaison italienne, formée directement sur la latine, et bien plus rapprochée que la française de leur source commune.

Nous ne pouvons, pour ces raisons, adopter l'opinion d'un savant linguiste de nos jours qui a classé nos dialectes dans les variétés de l'idiome bourguignon. C'est à la langue d'oïl qu'appartient ce dernier idiome. Gustave Fallot (1) et M. Leroux de Lincy (2) ont établi cette proposition d'une manière incontestable. Or M. Mignard a constaté lui-même (3) dans le patois lyonnais et dans ses adhérents la trace profonde de l'influence méridionale. La différence des formes générales des mots et de la conjugaison de nos dialectes, comparées à celles des dialectes bourguignons proprement dits, n'a point échappé à son observation, mais il ne leur a pas attribué une importance décisive. A nos yeux elles éloi-

(1) *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIII^e siècle*, par Gustave Fallot, 1839, p. 14, 19, etc.

(2) *Les quatre livres des Rois*, traduits en français du XII^e siècle, publiés par M. Le Roux de Lincy. Introduction, p. LIX et suiv.

(3) *Histoire de l'idiome bourguignon*, p. 212.